

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AE FC2

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0068

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0025027-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AE FC2
PARASECT AC5
L'ELFE INSECTICIDE SPECIAL RAMPANTS +
L'ELFE INSECTICIDE SPECIAL VOLANTS - RAMPANTS +
L'ELFE INSECTICIDE SPECIAL VOLANTS +
BLASTOR INSECTICIDE SPECIAL RAMPANTS +
BLASTOR INSECTICIDE VOLANTS - RAMPANTS +
BLASTOR INSECTICIDE SPECIAL VOLANTS +
INSECTICIDE ANTI-RAMPANTS +
INSECTICIDE ANTI-VOLANTS +
F-A87 INS
ACTO / MORTIS RAMPANTS
ACTO / MORTIS ARAIGNÉES
ACTO / MORTIS FOURMIS
ACTO / MORTIS MOUCHES
SUBITO ANTI INSECTES VOLANTS
SUBITO ANTI INSECTES RAMPANTS
1014E
KAP4HOME AC5

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CHIMIGET
	Adresse	Lien-Dit Sibilot CD 6 13480 CABRIES France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0068 1-2	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0025027-0002
Date de l'autorisation	06/12/2023
Date d'expiration de l'autorisation	05/12/2033

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BFC
Adresse du fabricant	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France
Emplacement des sites de fabrication	11, rue de l'Huisne 61110 Rémalard-en-Perche France

Nom du fabricant	IGET CHIMIE
Adresse du fabricant	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France
Emplacement des sites de fabrication	Lieu-dit Sibilot - CD6 13480 Cabriès France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Private Limited
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor, 72 Marshall Road, Egmore 6000 008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex, Pachayankuppam, Cuddalore 607 005 Tamilnadu Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,54
Ethanol		Substance non active	64-17-5		29,46

2.2. Type de formulation

AE- Générateur aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Provoque une sévère irritation des yeux.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Recueillir le produit répandu.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Stocker dans un endroit bien ventilé.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Pulvérisation directe sur les insectes – extérieur- non professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Insectes volants Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Nom commun: Insectes rampants Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur -
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation directe sur les insectes.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 2.5 g Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2,5 g de produit (=1 seconde de pulvérisation).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon d'aérosol en métal sans vernis interne avec type de valve VP 195 de 150 à 750 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions utilisation.
- L'utilisateur doit être informé qu'un délai pouvant aller jusqu'à 1 heure peut être observé avant la mort.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Se laver les mains après utilisation.
- Ne pas appliquer sur sol nu.
- A cause de leur sensibilité particulière à la cyperméthrine (pyréthrinoïdes), le produit peut causer des réactions nocives sévères chez les chats.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le récipient bien fermé dans un local sec et bien aéré.
- Récipient sous pression : Peut éclater s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger du soleil.
- Ne pas stocker à une température > 40°C.
- Tenir l'emballage à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Durée de conservation : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

Ce produit contient de la cyperméthrine, substance dangereuse pour les abeilles.